



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aéroports

Question écrite n° 7680

### Texte de la question

M. Paul Quilès attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les perturbations considérables causées au transport aérien par le léger refroidissement de la température constaté en région parisienne le 2 décembre 1997. Il n'est pas normal que, dans un pays aussi développé que la France, une telle variation climatique, annoncée la veille dans les prévisions météorologiques, entraîne une paralysie de nos aéroports d'Ile-de-France. Il lui demande quelles dispositions il envisage de demander à Aéroports de Paris de prendre, afin d'éviter le renouvellement de pareil accident.

### Texte de la réponse

Le mardi 2 décembre 1997, l'ouverture des pistes de l'aéroport d'Orly a été retardée en raison des importantes chutes de neige de la nuit et de la matinée. L'aéroport, qui ouvre normalement à 6 heures, a été fermé jusqu'à 9 heures 30, heure d'ouverture de la première piste, la seconde ayant été remise en service à 11 heures. Suite à ces événements, il a été immédiatement demandé au gestionnaire de la plate-forme, Aéroports de Paris, de procéder à une analyse précise du déroulement de la procédure de déneigement. Aéroports de Paris a décidé en premier lieu de réexaminer, en liaison avec l'inspection générale du travail et de la main-d'oeuvre des transports, les conditions d'engagement de son personnel en période hivernale. La décision, qui avait été prise le 1er décembre au vu des informations météorologiques alors disponibles, de ne pas consigner sur place le personnel chargé du déneigement dans la nuit de 1er au 2 décembre a eu d'autant plus de conséquences que les conditions de circulation sur le réseau routier étaient particulièrement difficiles, ce qui a retardé l'arrivée des agents. Il convient également de noter que ces difficultés d'accès ont également entraîné des retards des équipages des compagnies aériennes, ainsi d'ailleurs que des passagers. Les conditions de circulation de l'information entre les différents acteurs concernés en cas de crise comme celle du 2 décembre ont également été étudiées. Il apparaît en effet que certaines compagnies aériennes, et notamment Air France, ont obtenu avec retard l'information de l'ouverture des pistes, ce qui a provoqué des retards supplémentaires imputables aux problèmes d'organisation des compagnies pour le dégivrage de leurs avions. Cette étude a permis notamment d'identifier des moyens d'améliorer la transmission de l'information entre l'aéroport et les compagnies aériennes. Enfin, les divers acteurs concernés : aéroports, compagnies aériennes et organismes chargés de la navigation aérienne, ont entrepris un travail sur le traitement des passagers en attente et leur information lorsque de telles situations de crise est en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Quilès](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7680

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 décembre 1997, page 4599

**Réponse publiée le** : 10 août 1998, page 4449